



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMAP L'ANETH vendredi 10 juin 2022

La convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au local de l'AMAP 156 av de Fontainebleau le 10 Juin 2022 à 20h, a été envoyée par messagerie électronique le 27 mai 2022

Ordre du jour :

- Approbation du rapport moral et financier de 2021
- Quitus au trésorier
- Élection du collectif 2022

Le président et le trésorier seront nommés par le collectif élu à l'issue de leur première réunion comme le prévoient les statuts.



Présents : Véronique Allport, Franck Aragnou, Séverine Encellaz, Pascal Encellaz, Danièle Gastini, Sylvia Guyot, Emilie Lagrange, Agnès Ligot, François Ponchon, Mireille Roos, Isabelle Sakouvogui, Marie Touvet, Patrick Valeri

Excusés :

Sébastien Michon a donné pouvoir à Franck Aragnou, Gaël Tanguy a donné pouvoir à Danièle Gastini, Hermine Lhote a donné pouvoir à Agnès Ligot

I Agnès Ligot, Présidente présente le rapport moral

- En février 2021, l'association a retenu Clic Amap comme outil de gestion des contrats
- Le 11 mai, participation à la Fête de la Nature à MLO, stand commun avec les amap La Bikad, et Les Deux rives.

- Les 4 & 5 septembre, participation à Terre Avenir

- Nouveaux contrats : bière de Montmach', viande bovine.

- Arrêt du contrat chocolat

- En février 2022, questionnaire de satisfaction sur les paniers de légumes pour la période fev 2021-fév 2022. Véronique Alloprt en donne les tendances : Globalement, les amapiens ont exprimé leur satisfaction même si certains produits ne se conservaient pas longtemps. Ils renouvèleront leur contrat. Ils aimeraient une plus grande variété de légumes. A la question du mode de distribution, ils ne souhaitent pas de changement. Sur le nombre de distributions assurées, une majorité participaient plus de 5 fois/an. Peu d'enthousiasme pour rejoindre le « collègue ». L'ambiance générale au sein de l'association était jugée satisfaisante.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

II Franck Aragnou, trésorier, présente le rapport financier

- en fev 2021 le compte présentait un solde positif de 2339 €

- Recettes : 95 adhésions x 15 € 1.425€

Plus haut niveau d'adhésion depuis la création de notre Amap.

- Dépenses : 1735 €

- * Versement à Amap Île de France 90 x 10€ (assurance, supports évènementiel...) 900 €
- * Barnum 588 €
- * Abonnement site internet (à la baisse après modifications des fonctionnalités) 36 €
- * Achats divers 82 €
- * Stands (produits dégustations...) 139€

Situation en février 2022 : solde positif de 2016 €

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité
Le quitus est donné au trésorier.**

III Election du collectif 2022

Agnès Ligot rappelle les statuts des Amap :

Art 7 L'Association est administrée par un Collectif élu pour une année par l'Assemblée Générale...Le Collectif nomme en son sein deux délégués, un président, un trésorier pour assurer le bon fonctionnement des affaires administratives et financières.

Rôle Le Collectif est investi des pouvoirs les plus étendus, nécessaires au fonctionnement de l'Association et pour agir en toutes circonstances au nom de l'Association.

Elle présente la liste des personnes qui souhaitent entrer au collectif :

Véronique Allport, Franck Aragnou, Paul Alphonse et/ou Hermine Lhote, Laurent Baudet, Jenifer Dos Santos, Pascal Encellaz, Béatrice Engel, Danièle Gastini, Sylvia Guyot, Emilie Lagrange, Agnès Ligot, Sébastien Mace, Elisabeth Mariel, Sébastien Michon, Frédéric Narce, Catherine Paradis, Philippe Paquereau, Claire-Eliane Polonowski, François Ponchon, Céline Prost, Mireille Roos, Isabelle Sakouvogui, Gaël Tanguy, Patrick Valéri. Manon Zakéossian.

A l'issue du vote L'assemblée élit et entérine ce collectif à l'unanimité

Sont désignés dans la foulée pour assurer la présidence ; Agnès Ligot, la trésorerie Isabelle Sakouvogui
Pour succéder à Franck Aragnou.

**Le collectif nomme à l'unanimité : Présidente : Agnès Ligot
Trésorière : Isabelle Sakouvogui**

IV Projets et perspectives 2022

- Bilan de la participation à la fête de la nature des 2 & 22 juin en collaboration avec « Les 2 rives » : 36 contacts, 1 panier complet nouveau.
- Arrêt contrat pain avec Véronique, mise en place d'un contrat avec la Ferme du bois Piget
- A cette date, 37 paniers complets de légumes. Benoît peut proposer jusqu'à 42 paniers complets.
- Le projet « Cueillettes collectives dans les jardins de particuliers » sera présenté aux amapiens, porté par un groupe de volontaires
- Jean Bertrand Brunet propose de faire une présentation de son exploitation lors de la distribution de volailles de septembre.
- Terre Avenir le 3 & 4 septembre : stand avec Les Deux Rives, buvette, conférence « l'alimentation locale et durable »

- Alain Blant, gestionnaire du site internet, souhaite passer le relais. **Le collectif propose une réunion en septembre consacrée à la communication et de la gestion du site. Les personnes ayant des compétences sur ces sujets seront sollicitées.**

Liens avec la commune :

- Certains producteurs (la bière de Montmach, Brigitte)-Les élus mènent une réflexion sur une mutualisation sur le territoire de la collecte et du réemploi des contenants en verre. A noter que les brasseurs de Montmach' souhaitent réutiliser leurs bouteilles. **Merci de rapporter vos bouteilles de bière propres à l'AMAP.**

- Comment apporter des paniers solidaires aux réfugiés ?

- Projet d'un tiers-lieu « magasin de producteurs » installé à Veneux. L'AMAP pourrait-elle aider à la logistique (tenue du magasin...)?

- Subvention communale correspondant à 1 panier complet de légumes. Il est envisagé d'inviter 4 foyers signalés par le CCAS à profiter d'1/2 panier à ½ prix.

L'assemblée générale est clôturée à 22h30

Signature du président
Agnes Ligot

Signature du trésorier
Isabelle Sakouvogui